mėmoires

TIAÉS DES

ARCHIVES DE LA POLICE

DE PARIS.

MÉMOIRES

TIRÉS DES

ARCHIVES DE LA POLICE

DE PARIS,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA MORALE ET DE LA POLICE,

DEPUIS LOUIS XIV JUSQU'A NOS JOURS.

Par J. Peuchet,

Archiviste de la Police.

tome III.

PARIS,



A. LEVAVASSEUR ET Cic,

Place de la Bourse, 8.

1858.

Ä

CHAPITRE XLVI.

Souvenirs historiques et notices sur la police de Paris, par M. Lenoir, écrits par lui en 1802. — Occasion qui a donné lieu à M. Lenoir d'écrire ces souvenirs. — Ancien gouvernement de Paris. — De l'espionnage de l'ancienne police. — Surveillance sur les libelles, les chansons satiriques et leurs auteurs. — Conduite de la police touchant les faux bruits, les fausses nouvelles. — Rapports des officiers de police. — Audiences publiques de la police. — Spectacles de Paris dans leur rapport avec la police. — Sur l'illumination de Paris. — Sur l'administration des jeux. — Sur les maisons libres. — Sur les femmes qui disent le bonne aventure. — Observations sur l'état actuel (brumaire an 13) de la sûreté à Paris. — Yues touchant la mendicité.

A son retour de l'émigration et pendant sa retraite à Crosne, M. Lenoir s'occupa de jeter sur le papier des notices et souvenirs sur la police de III.

MÉMOIRES HISTORIQUES

son temps. En juillet 1802, il me fit part de ce travail; mes anciennes fonctions d'administrateur de la police de Paris, en 1789 et 1790, de chef du bureau de consultation ou conseil particulier du ministre, en l'an iv et partie de l'an v, avaient dirigé mes vues sur le projet que j'exécute aujourd'hui. M. Lenoir rédigeait alors assez irrégulièrement, et à bâtons rompus, les notices qu'on va lire; elles présentent une suite de renseignemens et de considérations importantes et caractéristiques; ce sont des articles détachés, sans ordre et sans liaison, mais entremêlés de faits et de souvenirs historiques qui ne sont pas sans inreret. J'ai glané dans tout cela, éliminant des matériaux inutiles ou qui faisaient double emploi. J'ai cru qu'on verrait avec plaisir et peutêtre instruction, le sentiment d'un homme qui s'est distingué dans de hautes fonctions, sur des matières difficiles. J'ai conservé quelques-uns des projets et des vues qu'il aurait voulu faire adopter, mais que notre nouveau système de législation repousse comme contraires à la liberté civile que nous devons à la révolution (1).

⁽¹⁾ Ces documens sont entre nos mains, de l'écriture de M. Lenoir, ou apostillés par lui, souvent accompagnés de notes écrites de la main de J. Peuchet. (Note de l'Editeur.)